



## **Chesterville, Danville, Kingsey Falls, Saint-Félix-de-Kingsey, Tingwick et Warwick signent une entente de fourniture de service relative à la protection contre les incendies**

**Warwick, le 28 juin 2017** – À la caserne 22 de Warwick, le 21 juin dernier, étaient réunies pour procéder à la signature officielle de l'entente, les municipalités suivantes :

- La municipalité de Chesterville représentée par madame Maryse Beauchesne, mairesse, et madame Ginette Daigle, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim.
- La Ville de Danville représentée par monsieur Michel Plourde, maire, et madame Caroline Lalonde, directrice générale et secrétaire-trésorière.
- La Ville de Kingsey Falls représentée par madame Micheline Pinard-Lampron, mairesse, et madame Annie Lemieux, directrice générale et greffière.
- La municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey représentée par monsieur Simon Lauzière, maire suppléant et monsieur Luis J. Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier.
- La municipalité de Tingwick représentée par monsieur Réal Fortin, maire, et madame Chantale Ramsay, directrice générale et secrétaire-trésorière.
- La Ville de Warwick représentée par monsieur Diego Scalzo, maire.

Ainsi que messieurs David Bergeron, directeur du service incendie de Chesterville, Alain Roy directeur du service incendie de Danville et Mathieu Grenier directeur du service incendie de Warwick.

Le but de la présente entente d'une durée de trois (3) ans, sera de permettre aux municipalités participantes de faciliter l'entraide pour renforcer l'atteinte et le maintien des exigences prévues au Schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRSI) de leur MRC respective.

De plus, l'entente permettra de simplifier, d'améliorer et d'uniformiser la facturation entre les municipalités participantes même si elles ne font pas partie de la même MRC.

Les municipalités se sont entendues sur un taux de 125 \$ l'heure pour un camion incendie avec deux (2) pompiers à son bord incluant son équipement. Ce taux permettra un déploiement de ressources adéquates à un coût raisonnable pour toutes les municipalités participantes, tout en couvrant les frais d'utilisation du véhicule et des pompiers.

De plus, une clause permet l'adhésion de d'autres villes ou régies incendies qui désireraient se joindre à l'entente. À l'heure actuelle, d'autres services incendies ont signalé leur intention de se joindre à l'entente.

Nous croyons que ce type d'entente d'entraide et de collaboration entre les municipalités de petite taille, est une façon d'améliorer le service aux citoyens et de donner des outils supplémentaires aux services incendies pour performer. Le tout sans explosion de coûts, mais surtout sans perdre l'identité propre de chaque municipalité et son service incendie.

La ressource première de chacun des services incendies étant ses pompiers à temps partiel, nous croyons qu'il est important de maintenir et de souligner l'attachement de ces femmes et ces hommes pour leur communauté immédiate, un dévouement indispensable pour chaque communauté!

Nous ferons parvenir au ministre de la sécurité publique du Québec, monsieur Martin Coiteux une copie de l'entente pour démontrer que des modèles de partenariat existent et qu'ils sont facilement réalisables et applicables.

**Source :** Ville de Warwick

**Informations :** Mathieu Grenier

Directeur du service incendies  
819 358-4320  
[incendie@ville.warwick.qc.ca](mailto:incendie@ville.warwick.qc.ca)